

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR RAOUL JAEGGI, DÉPUTÉ (DEPUTE INDEPENDANT), INTITULÉE "QUE SE PASSE-T-IL AU CENTRE INTERCANTONAL DE PRAMONT?" (N° 3161)**

Dans un premier temps, il convient de préciser que la Suisse manque cruellement d'institutions pour le placement d'adolescents en difficulté et que les listes d'attente dans les diverses institutions existantes sont longues. Par ailleurs, les adolescents qui font l'objet de placement dans de telles institutions sont des jeunes qui ont commis des actes graves passibles de peine privative de liberté. Cela concerne des jeunes peu formés ou pas du tout, avec des difficultés sociales, évoluant au sein de familles absentes ou défaillantes.

Lorsqu'ils sont placés dans de telles institutions, ils y apprennent les règles fondamentales de la vie en société et débutent souvent un parcours de formation professionnelle complète ou élémentaire. L'espoir pour ces jeunes est qu'ils ne retombent pas dans la criminalité, qu'ils retrouvent un rythme de vie normal, en réapprenant les horaires et qu'ils participent à toute une série d'activités (cuisine, nettoyage, mécanique, etc.).

Sans de telles institutions, les juges pénaux des mineurs n'auraient d'autre choix que de les laisser dans la rue avec des perspectives toutes relatives quant à un avenir meilleur. Cela étant rappelé, le Gouvernement répond comme suit aux questions :

**1. Quelle est la situation du centre intercantonal de détention éducatif de Pramont ?**

A l'heure actuelle, la justice enquête sur les accusations portées l'année passée à l'encontre de la direction du centre de détention éducatif de Pramont par des collaborateurs de ce dernier. Ces dénonciations seraient survenues alors que des employés de cette structure intercantonale faisaient l'objet de procédures, notamment disciplinaires. Ainsi, ce n'est que lorsque le Ministère public aura fait son travail que d'éventuelles mesures administratives pourront être prises. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que Pramont est un milieu très difficile tant pour la direction que pour les collaborateurs. En effet, ils travaillent au quotidien avec des jeunes en difficulté qui ont très souvent commis des crimes très graves.

**2. Des Jurassiens y séjournent-ils ?**

Actuellement trois adolescents jurassiens séjournent dans le centre de détention éducatif de Pramont. L'assistant social, qui suit ces jeunes, les rencontre une fois par mois à Pramont afin d'examiner l'évolution de ces adolescents.

Quant à la Juge des mineurs, elle les rencontre régulièrement et n'a jamais constaté les faits qui seraient reprochés à la direction de Pramont, ni n'a reçu de plaintes ou de remarques en ce sens des trois adolescents placés actuellement.

**3. Que se passe-t-il dans cette structure intercantonale ?**

Comme cela est mentionné dans la réponse au point 1, l'enquête est en cours et il convient d'attendre l'issue de celle-ci.

Delémont, le 7 mai 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme

  
la Chancelière

Gladys Winkler Docourt